

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 JUIN 2021

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Raymond PETIT, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Magalie CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard ENDERLIN

Excusés :

Absents : Alain MILON

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Christelle PEPIN, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 20 mai 2021
Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire

Prend acte

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Madame TRINQUET s'interroge sur les raisons de ce transfert.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de l'anticipation d'une décision inéluctable.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté des Communes des Sorgues du Comtat, à compter du caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral actant la modification statutaire

APPROUVE la modification des statuts ci-annexés

Adopté à la majorité
3 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard ENDERLIN).

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission des Finances du 8 juin 2021

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal de la ville voté le 25 Mars dernier selon le tableau ci-dessus.

Adopté à la majorité

3 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard ENDERLIN).

4. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

Commission des Finances du 8 juin 2021

Rapporteur : Patricia COURTIER

David BELLUCCI souligne le budget supplémentaire pour le château Gentilly.

Thierry LAGNEAU lui répond que ce ne sont pas des travaux liés à l'opération de réhabilitation du Château mais qu'ils concernent principalement l'aménagement du parc.

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux joints en annexe de l'ordre du jour.

ACTE:

Sur les autorisations de programme :

- la majoration de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation du Château Gentilly de 55 656,56 € (notamment pour les travaux de raccordement réalisés ainsi que les travaux de réfection de la cour et des chemins d'accès).
- la création d'une autorisation de programme pour les études relatives à la construction de la nouvelle crèche d'un montant de 430 000 € répartis sur les exercices 2021 et 2022.
- la création d'une autorisation de programme pour la rénovation et l'extension du gymnase Coubertin d'un montant de 687 040 € répartis sur les exercices 2021 et 2022.
- la création d'une autorisation de programme pour le diagnostic et la mise à jour du schéma directeur d'assainissement d'un montant de 125 000 € répartis sur les exercices 2021 et 2022.

Sur les autorisations d'engagement :

- la création d'une autorisation d'engagement pour la programmation culturelle 2021/2022 d'un montant de 96 740 € répartis sur les exercices 2021 et 2022.

Adopté à la majorité

3 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard ENDERLIN).

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES - SECTION CYCLISME FÉMININ (COCCF)

Commission des Finances du 8 juin 2021

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Monsieur ENDERLIN considère que la subvention est élevée par rapport à d'autres associations sorguaises.

Monsieur le Maire lui répond que cette subvention s'inscrit dans le cadre général des manifestations liées au passage du tour de France.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association sportive Club Omnisports de Courcouronnes – Section cyclisme féminin (COCCF) d'un montant de 1 000 €.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2021 sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité

6. AMENAGEMENT DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE (EMMD) POUR LA SAISON 2020/2021

Commission des Finances du 8 juin 2021

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération n°DEL_2021_53 du 25 mars 2021

VALIDE le principe d'un dédommagement sous forme d'avoir si l'adhérent se réinscrit pour la saison 2021/2022 et sous forme d'un remboursement s'il ne se réinscrit pas pour la saison 2021/2022.

VALIDE les dédommagements, sous forme d'avoir ou de remboursement, correspondants à un pourcentage de la cotisation réglée suivants pour l'EMMD :

PRECISE que :

- pour bénéficier de ces dédommagements, la cotisation 2020/2021 devra au préalable être acquittée dans sa totalité.
- la cotisation comprend ici les frais de dossier, les cours de musique et de danse et les droits de reprographie des élèves musiciens. Les tarifs de la location d'instrument ne sont pas concernés par la présente délibération.
- la cotisation annuelle est calculée sur une année scolaire soit 10 mois de septembre à juin.
- les pourcentages de dédommagements appliqués le sont sans distinction entre les différentes formes de suivi mises en place, de ce fait, les adhérents n'ayant pas participé au suivi seront dédommagés de la même manière que ceux qui y ont participé.

VALIDE un dédommagement sous forme d'avoir en cas de réinscription sur la saison prochaine ou de remboursement en cas de non réinscription dont le montant correspond à un prorata des cours non suivis suite à l'absence d'un professeur ayant entraîné l'interruption de l'enseignement pour certains adhérents.

Adopté à l'unanimité

7. TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

Commission des Finances du 8 juin 2021

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs municipaux de la médiathèque à compter du 1er septembre 2021 selon le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

8. TARIFS DES SPECTACLES DU POLE CULTUREL 2021/2022

Commission des Finances du 8 juin 2021

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs municipaux de la programmation du Pôle culturel pour la période allant de septembre 2021 à juillet 2022 selon le tableau ci-dessus et celui de la programmation du pôle culturel joint en annexe de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

9. TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2021/2022 PAYANTES HORS PROGRAMMATION DU POLE CULTUREL

Commission des Finances du 8 juin 2021

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de la programmation culturelle 2021/2022 à Sorgues hors programmation réalisée au Pôle Culturel pour les manifestations payantes selon le tableau ci-dessus.

PRECISE que :

- le tarif réduit s'applique sur présentation d'un justificatif.
- pour une réservation par l'intermédiaire de Ticket Net ou de la FNAC, les tarifs seront majorés du montant de la commission du mandataire.

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

10. ORIENTATIONS DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL LE CESAM A LA SUITE DU RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT PAR LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE VAUCLUSE D'UNE DUREE DE 4 ANS (2021-2024)

Commission politique de la ville, jeunesse et santé du 9 juin 2021

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des nouvelles orientations du nouvel agrément du Centre Social Municipal (le Cesam)

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs qui seront conclues avec les organismes financeurs dans le cadre de ce nouvel agrément (période 2021-2024)

PRECISE qu'il sera rendu compte annuellement au Conseil Municipal des conventions d'objectifs qui auront été conclues dans le cadre de cet agrément

Prend acte

11. VALIDATION « PRESTATION DE SERVICE JEUNE » DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL LE CESAM POUR UNE DUREE DE 1 AN

Commission politique de la ville, jeunesse et santé du 9 juin 2021

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les objectifs de la Ps jeune pour la période du 1/04/2021 au 31/12/2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette « Ps jeune».

Adopté à l'unanimité

12. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE AVEC LE CASEVS POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE SEVIGNE

Commission politique de la ville, jeunesse et santé du 9 juin 2021

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant modificatif à la convention d'objectifs et de moyens et la convention de mise à disposition de l'école Sévigné

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents

Adopté à l'unanimité

13. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS FAISANT SUITE A L'ARRET DU FINANCEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022 ACOMPTE 2021. (50%).

Commission politique de la ville, jeunesse et santé du 9 juin 2021

Rapporteur : Cindy CLOP

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de l'acompte aux associations

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à la majorité

2 ne prenant pas part au vote (Jacqueline DEVOS, Vanessa ONIC)

14. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (C.D.A.D) DE VAUCLUSE

Commission politique de la ville, jeunesse et santé du 9 juin 2021

Rapporteur : Bernard RIGEADE

David BELLUCCI demande s'il s'agit de bénévoles.

Messieurs LAGNEAU et RIGEADE lui répondent que les professionnels interviennent effectivement de manière bénévole, et que du personnel municipal est présent pour l'ensemble des personnels qui tiennent des permanences. Il s'agit d'une structure intéressante et riche par la diversité de ses partenaires.

Après en avoir délibéré,

ACCORDE le versement d'une subvention au titre de l'année 2021 au CDAD d'un montant de 2 400 euros

DIT que les crédits sont prévus au titre du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 286300-6574

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

SPORT

15. TROPHEE PAUL PONS

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

ACCORDE la subvention de 500 euros à l'association méritante « AFSA 84 » pour le Trophée PAUL PONS.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

16. CONVENTION DE PARTENARIAT Etablissant la participation d'un orchestre à l'école au festival « UN ETE EN FRANCE » DE GAUTIER CAPUCON

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat établissant la participation d'un orchestre à l'école au festival « Un été en France » de Gautier Capuçon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

17. PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 juin 2021

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sorgues telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité, conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

PRECISE que le dossier de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public en Mairie de Sorgues, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que dans les locaux de la Préfecture du Département.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en application de cette modification.

Adopté à l'unanimité

18. CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET REVOCABLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 juin 2021

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler le contrat administratif avec la SARL BRESSY, le 18-59,

FIXE la redevance annuelle de mise à disposition des locaux de la manière suivante :

- une part fixe s'élevant à 9 200 € annuellement,
- une part variable de 2,5% du chiffre d'affaire annuel HT

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Adopté à l'unanimité

19. VENTE D'UNE BANDE DE 118 M² QUI JOUXTE LA PROPRIÉTÉ DES CONSORTS CANOGLU CHEMIN DE LA TRAILLE

Commission Urbanisme et Aménagement du territoire du 8 juin 2021

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre une bande d'environ 118m² de terrain aux consorts CANOGLU dont la surface exacte a été déterminée selon un document d'arpentage. Ce terrain jouxte leur propriété communale cadastrée CX 379 et 380, située chemin de la Traille. Tous frais et droits des présentes liés à la transaction seront supportés par le bénéficiaire

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord

DONNE pourvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier

DIT que la présente vente sera régularisée par acte authentique par-devant notaire

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L.1042 du Code Général des Impôts

DIT que l'acquéreur se charge de l'ensemble des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente

DIT que cette recette sera inscrite au budget de la commune

Adopté à l'unanimité

20. CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION ET HAUTE TENSION AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Commission de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 juin 2021

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électronique.

APPROUVE les conditions financières arrêtées dans ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).

21. PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE TREFONS POUR LE PASSAGE DE RESEAUX DE TRANSPORT DES EAUX USEES

Commission de l'Aménagement du Territoire en date du 8 juin 2021

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Madame TRINQUET s'interroge sur l'intérêt public à réaliser ces travaux.

Thierry LAGNEAU considère que la réalisation du réseau présente un enjeu environnemental en permettant de résoudre des problématiques d'assainissement pour une dizaine d'usagers dans ce secteur.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de cette servitude perpétuelle sur la parcelle désignée ci-dessus

AUTORISE Monsieur le maire, à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à la majorité

2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).

SECURITE ET CIRCULATION

22. RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DEL_2021_07 ET ADOPTION DE LA CONVENTION CONCERNANT LES SOINS ADMINISTRES AUX ANIMAUX TROUVES SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA VILLE ET NECESSITANT UNE INTERVENTION VETERINAIRE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération n°DEL_2021_07 en date du 21 janvier 2021 relative à la convention concernant les soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique de la ville et nécessitant une intervention vétérinaire,

APPROUVE la convention modifiée relative aux soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique de la ville et nécessitant une intervention vétérinaire,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

23. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la proposition d'organisation du temps de travail tel que présentée ci-dessus et le protocole d'ARTT joint en annexe de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

24. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT (CCSC)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat de 2 agents de la ville de Sorgues aux conditions ci-dessus exposées

Adopté à l'unanimité

25. CHARTE DES COLLABORATIONS ATSEM/ENSEIGNANTS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Hélène TRINQUET s'interroge sur la réaction des organisations syndicales et du comité technique.
Thierry LAGNEAU répond que la réaction a été positive, d'autant que les ATSEM étaient demandeuses.*

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la charte des collaborations ATSEM/enseignants présentée ci-dessus et ci-après annexée

AUTORISE le Maire à signer ladite charte

Adopté à l'unanimité

26. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 3 emplois non permanents tels que présentés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

27. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS NON COMPLET AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES

Rapporteur : Jaouad MARBOH

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise à disposition de quatre agents de catégorie B et d'un agent de catégorie C

Prend acte

28. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS NON COMPLET AUPRES D'UNE ASSOCIATION DE LA VILLE DE SORGUES

Rapporteur : Christian RIOU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise à disposition d'un agent de catégorie B

Prend acte

DIVERS

29. REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

SE PRONONCE en faveur de la reprise par la Commune des concessions en état d'abandon figurant sur la liste suivante :

Concessionnaires	Date de délivrance	Numéro	Carré Parcelle
LOMBARD Rosine née CARRETIER	03/10/1904	89	01/03
DURAND Auguste	30/08/1867	69	01/05
EYSSERIC Louis et Théodore	06/10/1883	83	01/06
IMBERT	20/01/1874	72	01/07
MOUSSERON Georges	03/11/1898	169	01/08
VERLAY Marie Sophie née DURIEZ	09/04/1917	222	01/10
BREMOND Jean et CONSTANT Marie	15/06/1900	173	01/17
PORTE Jean			01/18
ELWART Nathalie – KERJEAN Anaïs – LOZE Edouard	16/06/1909	194	01/20
GRANIER Marguerite née DURAND	06/06/1906	182	01/24
CHAUSSINAND Marie et Aline	16/06/1925	299	01/32
GIRAULT Emile époux de MARTINET	26/09/1927	337	01/50
MOURIZARD Thérèse	12/10/1913	216	01/58
PICON Thérèse née LACOMBE	06/04/1878	79	02/03

DIT, qu'un arrêté municipal déclarera leur reprise.

Adopté à l'unanimité

30. AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL INTERMITTENT DU SPECTACLE PAR LE DISPOSITIF GUSO (GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement des agents intermittents pouvant être recrutés au sein de la commune par le dispositif du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel dit GUSO dans les conditions précédemment exposées

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge et à signer tout acte y afférent

Adopté à l'unanimité

31. UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES PAR LES COLLEGES PUBLICS VAUCLUSIENS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions tripartites de mise à disposition

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Hélène TRINQUET revient sur la commission d'accessibilité de la CCSC.
Thierry LAGNEAU lui répond que cette commission existe mais qu'elle n'a pas été, à ce jour, réactivée.
Hélène TRINQUET s'interroge sur l'accessibilité à la salle des mariages et au foyer logement (salles de bain).
S'agissant de la salle des mariages, Thierry LAGNEAU lui répond que le dossier est complexe (ABF) et que la réflexion sur la faisabilité est en cours. S'agissant de la résidence autonomie, depuis l'acquisition par la mairie des murs, une vaste campagne de rénovation des appartements a été engagée. Dans ce cadre, les salles de bain sont mises en conformité.

- 2) Madame TRINQUET s'interroge sur l'attribution des places non sédentaires.
Thierry LAGNEAU et Christian RIOU lui répondent que d'une manière générale, la procédure mise en place est satisfaisante.
David BELLUCCI félicite Christian RIOU pour le travail accompli auprès des commerçants.
Il demande un point sur la situation à Estabelt et Générat.
Thierry LAGNEAU l'informe qu'il travaille en très étroite collaboration avec Monsieur le Préfet et Monsieur le colonel de gendarmerie. D'importants renforts doivent être très prochainement déployés pour que l'ensemble des habitants retrouve la tranquillité à laquelle ils aspirent et pour que le problème soit éradiqué.
Monsieur BELLUCCI remercie le Maire au nom des riverains.



Sorgues, le 02/07/21
Le Maire

Thierry LAGNEAU